L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 NOVEMBRE 1873.

47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 18 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par O. Valeton, au Nos 55 et 57 rue des Magasins—200 fusils de chasse.

Par Hoffman, Martin & Co., au No 38 de la rue de Chartres — Bottes, souliers et bradequins; linge 5a.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Marchandises sèches, articles de fantaisie, lingerie de messieurs; le fonds d'un magasin de marchandises sèches en détail.

ATTENTION !

80 fusils de chasse de fabrique anglaise et française seront vendus ce matin aux Nos 55 et 57 rue des Magasins. Voyez l'annonce de O. Valeton, encanteur.

SPECTACLES.

Mardi, 18 Novembre 1873.

OPERA —La Traviata et le Piano de Berthe.

ACADEMIE.—Dick le Chevalier, par Mlle Elise Holt.

La Louisiane et Cuba.

Quand nous jetons les yeux autour de nous et que nous voyons la Louisiane, autrefois si prospère et si heureuse, réduite au dernier degré de la dégradation et de la misère, presqu'agonisante, nous nous demandons si les Cubains — nous parlons de ceux qui sont des patriotes sincères — ne regretteront pas amèrement, un jour, les efforts faits par eux pour donner à leur patrie une indépendance qui ne durera peut-être qu'un jour et qui fera place à une sujétion et à une exploitation dont les conséquences seront de faire de l'île de Cuba ce que le régime radical a fait de la Louisiane?

Ah! nous n'avons pas oublié les illusions auxquelles a donné lieu le mouvement de sécession! Quelle ardeur, quel enthousiasme! Les plus fervents unionistes eux-mêmes, se sont laissés entraîner, par le mirage trompeur de l'indépendance, dans cette course vertigineuse qui a précipité le Sud du faîte de la prospérité dans un abîme sans fond, de misère et de ruine!

On nous demande de nous apitoyer sur le sort des victimes d'une horrible guerre civile à Cuba! Sans doute, ceux qui meurent pour une cause qu'ils croient saintes, sont dignes de pitié. Mais le malheureux qui souffre de tortures morales et physiques sur un lit d'hôpital, a-t-il de la compassion de reste pour ceux que la mort fauche à ses côtés?

On nous invite à exprimer notre indignation contre des procédés barbares que réprouve l'humanité et la morale. Mais notre indignation ne s'est-elle pas épuisée à protester contre les mesures iniques, odieuses et vraiment qui vainquent sans pitié s infligées à notre malheureuse section comme châtiment d'une erreur ou d'une faute commise dans une heure d'égarement?

Des meetings d'indignation! Et combien n'en avons-nous pas tenus pour protester en faveur des droits de la Louisiane foulés aux pieds par d'ignobles et rapaces aventuriers, pour réclamer justice contre les exactions, les spoliations, les vols éhontés qui menacent de faire de la Louisiane un désert et de la Nouvelle-Orléans une ville où il ne restera plus que des ruines? A force de s'indigner et de protester contre l'oppression et l'iniquité, un peuple se lasse et devient indifférent à ses maux comme aux maux d'autrui.

Et, cependant, on fait appel à ce peuple pour qu'il se soulève en faveur d'un autre peuple opprimé. Mais s'il lui restait encore assez d'énergie pour se soulever, ne devrait-il pas, d'abord, l'employer contre ses oppresseurs et ses spoliateurs? Ne devrait-il pas se lever, dans un dernier élan, et puiser dans son désespoir la force nécessaire pour briser ses chaînes et faire justice de cette poignée de vautours qui s'acharnent sur les dernières lambeaux de chair de ce corps agonisant qui a été autrefois la fière et belle Louisiane?

Enfin, l'on veut que nous ressentions l'outrage, vrai ou prétendu fait au drapeau américain? Mais n'est-ce pas le drapeau qui nous rappelle—Dieu nous est témoin que nous eussions voulu l'oublier—de cruelles défaites suivies de la perte de toutes nos espérances? N'est-ce pas le drapeau qui abrite, depuis cinq ans, nos tyrans, nos oppresseurs, nos spoliateurs? N'est-ce pas celui qui a couvert la suppression de nos libertés, la sujétion par la force de cette population jadis si brave et si chevaleresque à un esclavage abject et qui permet encore que sous prétexte de taxes, les propriétaires de notre sol soient expropriés—et ils le seront jusqu'au dernier—pour enrichir les bandes de mendiants et de vagabonds que, les armées fédérales ont apportés dans leurs bagages, chaucres rongeurs qu'elles ont laissés attachés à nos flancs, comme le flot laisse sur la rive une charogne qui va engendrer dans le pays la peste et la mort.

Que nous parle-t-on donc d'aller combattre et mourir pour venger ce drapeau! Ah! oui, mourir! Oui, un temps où nous eussions donné avec joie notre argent et notre sang pour le défendre, car, pendant 24 ans, il avait été le glorieux symbole d'un gouvernement de liberté, à l'abri duquel la Louisiane, comme chaque Etat de l'Union, avait pu développer ses ressources et jouir en paix des richesses que lui donnaient la fertilité de son sol et l'industrie de ses habitants.

Et même encore, après tant d'années de guerre, de souffrances et de ruines, nous pourrions nous reprendre à l'aimer, ce drapeau autrefois révéré, si nos vainqueurs oubliant une haine farouche—qui, d'ordinaire, ne persiste que dans le cœur des vaincus,—et nous tendant une main fraternelle, se décidaient à nous rendre la justice que nous réclamons vainement depuis cinq ans, à nous restituer, avec la liberté de nous gouverner nous-même, la possibilité d'oublier le passé par l'espoir de nous relever de nos ruines et de préparer à nos enfants un avenir meilleur!

Mais, tant que nos plaintes et nos murmures resteront sans écho, tant que la Louisiane accablée se débattra dans les étreintes d'une agonie qui paraît n'inspirer aucune commisération ni au reste de l'Union ni au monde civilisé, qu'on cesse de faire appel à nos sentiments d'humanité, qu'on ne nous demande plus de nous indigner pour les griefs d'autrui, qu'on ne nous invite plus à venger les affronts faits à un drapeau qui n'est plus pour nous que le drapeau de la tyrannie! Qu'on ne nous parle plus des maux de Cuba, quand nos propres misères sont si poignantes! Car tout ce que nous pouvons faire dans l'état de prostration où nous a réduits notre propre servitude, c'est de formuler le vœu suivant:

Dieu protège Cuba, mais qu'il sauve la Louisiane de la mort qui la menace!

BANQUE NATIONALE D'ETAT.—Nous publions aujourd'hui l'état de situation de cette banque jusqu'au 15 du courant. Cet état est fort rassurant. Quiconque voudra se donner la peine d'examiner les chiffres qui le composent en sera convaincu. Il a fallu une panique bien extraordinaire pour mettre dans l'embarras une institution financière aussi sagement et habilement conduite. Les garanties qu'elle offre sont parfaites et nul péril n'existe ni pour les déposants ni pour les actionnaires. Que manque-t-il donc? Nous l'avons dit bien souvent, une seule chose, la confiance, et la Banque Nationale d'Etat est une de celles qui en sont le plus dignes.

Linge de dessous pour messieurs et vêtements confectionnés pour enfants, chez B. T. Walshe, 110, Canal.

Pourquoi languir, gémir et souffrir sous l'oppression d'affreux rhumes, de déchirants catarrhes qui, négligés, mènent droit à la phthisie, lorsque vous pouvez vous soulager et vous guérir en prenant Pectoral Baume Pectoral aux Navets Lapides, de Lapides. Prix du flacon, $1.

M. Edmond J. Forstall.

Une foule nombreuse de parents, d'amis et de concitoyens a conduit hier, à leur dernière demeure, les restes de M. Edmond J. Forstall, mort d'une fluxion de poitrine, dimanche matin, sur son habitation à St. Jacques. M. Forstall était né à la Nouvelle-Orléans le 7 novembre 1794; il venait donc d'entrer dans sa 80e année. Peu d'existences ont été aussi activement remplies que la sienne et l'âge n'avait pas éteint en lui cette activité, car c'est au milieu même des travaux auxquels il se consacrait depuis quelques années, que la mort est venue le surprendre et il a rendu le dernier soupir à son poste de travail dans la sucrerie de son habitation, où il s'était fait installer une chambre pour ne pas cesser un instant de surveiller la roulaison de ses cannes.

M. Forstall appartenait à une des familles louisianaises les plus anciennes et les plus nombreuses et qui, par ses alliances, se rattache à un grand nombre de familles créoles. Il laisse une veuve et plusieurs enfants et petits enfants. Il avait, il y a quelques années, associé avec lui deux de ses fils, MM. Ernest et Oscar Forstall et son gendre, M. Adolphe Schreiber, et il leur avait abandonné le soin de diriger sa maison pour se consacrer presqu'exclusivement à l'exploitation d'une habitation sucrière.

A l'âge de vingt-cinq ans, M. Forstall avait pris part à la campagne de 1814-15 sous Jackson; il servait dans les carabiniers commandés par le major Plauché.

Ayant embrassé la carrière du commerce, M. Forstall montra de suite des capacités toute spéciales qui le firent bientôt considérer comme un financier très habile. Il fut le créateur du système des banques hypothécaires qui contribuèrent si puissamment au développement de l'agriculture. Ce fut lui qui, plus tard, en 1842, rédigea, comme président du comité de finances de la Législature, la loi qui a, jusqu'à l'établissement des banques nationales, régi les banques de la Louisiane et qui en avait fait les établissements de crédit les plus solides de toute l'Union. C'est à lui et au gouverneur A. B. Romaque la Louisiane a été redevable de cette sage législation.

La réputation de M. Forstall comme financier était connue au Nord et il fut souvent consulté de Washington sur les questions de finance les plus épineuses. Elu membre de la législature à plusieurs reprises, il fut, chaque fois, désigné comme chairman du comité des finances.

S'étant trouvé en rapport comme négociateur pour plusieurs emprunts de la Banque des Citoyens et de la ville, avec les grandes maisons de banque d'Angleterre, de Hollande et de France, il avait su faire apprécier par ceux avec lesquels il avait été en relations sa vive intelligence des affaires et ses aptitudes spéciales. Il était ainsi devenu l'agent de la maison Baring, de Londres, et de la maison Hope, d'Amsterdam.

M. Forstall avait fait partie de nos assemblées législatives à une époque où c'était un honneur et un sacrifice au bien public. C'était avant l'ère des politiciens. Depuis longtemps, il avait cessé de prendre part aux affaires publiques pour se consacrer aux soins de ses affaires. C'était un homme intelligent et instruit, qui avait beaucoup vu, beaucoup lu et beaucoup retenu. Il laisse à ses descendants un nom honorable et le souvenir d'une existence bien remplie par le travail et par les services qu'il a rendus à son Etat et à sa ville natale.

L'enterrement de cet estimable citoyen a eu lieu hier soir, son corps a été déposé dans le tombeau de sa famille, au cimetière St-Louis, No. 3.

L'archevêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr Perché, est venu officier, lui-même, et en donnant la bénédiction au corps, il a, par quelques paroles bien senties, rendu hommage aux mérites de l'homme de bien que la communauté a perdu.

THEATRE DE L'OPERA.—La seconde représentation de *Guillaume Tell*, samedi, a confirmé le beau succès que M. Devoyod, premier baryton, avait obtenu à la soirée de jeudi.

Quoique M. Gueymard eût à combattre contre une indisposition sévissant dans les organes de la phonation, il a poursuivi sa mission jusqu'au bout.

Mlle Lagye, depuis son arrivée à la Nouvelle-Orléans, n'a jamais mieux chanté qu'à cette seconde représentation de *Guillaume Tell*. Elle a phrasé avec un soin extrême sa romance de *Sombre forêt*, donnant à chaque nuance tout le fini possible, et conduisant chaque *pianissimo* jusqu'à ces limites presque imperceptibles qui séparent le son du silence.

Mlle Beauregard a débuté brillamment, dimanche, dans *Pros-Pros*. Applaudie et rappelée deux fois, elle a dû comprendre que le public venait de la ranger au nombre de ces actrices à qui l'on dit toujours: "Au revoir."

Hier soir Mlle Moisset débutait dans *La Traviata*. C'est une jeune et belle personne, possédant une voix d'un timbre agréable. Elle chante encore aujourd'hui dans le même opéra, et nous serons heureux de l'entendre de nouveau.

Le spectacle de ce soir commencera par *Le Piano de Berthe*.

Au premier jour, début de Mlle Denain, contralto, dans *La Favorita*, de Donizetti.

Samedi prochain, 22 courant, PREMIERE MATINEE de la saison, à midi précis.

—Les personnes en quête de marchandises sèches, à bon marché, peuvent s'adresser à MM. M. L. Byrne & Co, 163, rue du Canal, qui ont acheté tout le stock de la maison Richardson, Knight & Co., de New York, en faillite, et sont en train de l'écouler à des prx d'une modalité extraordinaire. C'est une occasion qui ne se présente que dans des temps semblables à ceux que nous traversons, et les acheteurs ne manqueront pas d'en profiter.

Spécifiques d'Humphrey, 139 rue du Canal.

FRANCE.

Nous lisons dans la *Patrie* du 1er novembre:

La publication inattendue de la lettre adressée de Salzbourg par M. le comte de Chambord à M. Chesnelong n'a pas été sans produire la plus vive émotion dans les sphères gouvernementales.

Tous les ministres qui se trouvaient à Paris, et notamment l'honorable M. Beulé, qu'on s'était rendu à l'hôtel de la rue de Grenelle-Saint-Germain pour prendre part, dans le sein du Conseil d'Etat, à la discussion du projet de loi relatif à l'organisation municipale, en sont immédiatement transportés à Versailles, où un conseil des ministres, convoqué d'urgence, a eu lieu.

A la première nouvelle de la publication de la lettre de M. le comte de Chambord, le conseil des ministres s'est réuni immédiatement hier, sous la présidence de M. le maréchal de Mac-Mahon, pour examiner la situation.

M. le duc de Broglie s'est montré quelque peu découragé; mais MM. Batbie, Wallon, Decaillight et le maréchal de Mac Mahon, ont fait preuve d'une grande résolution. On a reconnu, croyons-nous, la nécessité absolue de la prolongation des pouvoirs du maréchal, non pas dans ce qu'ils ont de provisoire, d'éventuel et de subordonné comme aujourd'hui, mais nettement définis, pouvoirs réels, tels que les avait pris M. Thiers, mais avec la sanction de l'Assemblée.

Dans l'esprit du conseil des ministres, tous les monarchistes, sans distinction de nuances, et tous les républicains réellement conservateurs, seraient dans l'obligation de se rallier à l'idée de la prorogation des pouvoirs tels que nous les venons de définir, au nom de l'ordre et de la sécurité et dans l'intérêt du pays si fortement ébranlé, et que travaille plus que jamais la propagande radicale.

Le même journal s'exprime ainsi au sujet de la lettre:

La lettre du comte de Chambord, si nette, si déclative, met fin à une équivoque et à des malentendus dont les causes et les agents se révéleront plus tard. Le seul point essentiel aujourd'hui, c'est d'établir la situation du parti conservateur en présence de ce manifeste.

Cette situation nous paraît d'une rigoureuse simplicité. Le parti conservateur se trouve présentement dans la situation qu'il avait conquise le lendemain du 24 mai.

Les conservateurs se trouvent aujourd'hui donc absolument libres sur leur terrain primitif.

Il n'y a plus pour eux, en conséquence, qu'une chose à faire; fortifier la majorité de 24 mai contre le radicalisme; affirmer son énergie en prorogeant à long terme les pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, qui a promis de ne jamais se séparer des conservateurs; rester de bonnes lois et attendre.

LETTRE
DU
Comte de Chambord.

Voici le texte de la lettre adressée par le comte de Chambord à M. de Chesnelong, député, lettre dont la publication a réduit à néant la fusion tentée pour une restauration de la monarchie légitime.

"Salzbourg, 27 octobre 1873.

"J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg, un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble sympathie une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

"Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée Patrie, et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions.

"Aussi ne me sais-je point deux quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, s'imagine que je consentirais enfin à devenir le Roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

"Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays dont je l'on me méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

"On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre? Sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations. Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

"Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté d'Henri V l'habileté d'Henri IV. *La violente* amour que je porte à mes sujets, disait il souvent, me rend tout possible et honorable.

"Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien, mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui parler de ramener l'étendard d'Arques et d'Ivry.

"Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise: "Mon ami, prends ton mouchoir blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.

"On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la Maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre!

"Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu sait, au fond de mon exil, à vu couler mes larmes de reconnaissance toutes les fois que, dans la bonne et dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

"Faisons donc ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amnistié aujourd'hui, je serais impuissant demain.

"Rien n'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas oublier d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

"On parle de conditions; m'en a-t-il posé ce jeune prince dont j'ai remarqué avec tant de bonheur la loyauté étreinte, et qui m'écoutait que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de reconciliation?

"On veut des garanties; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où j'ai imposé à sa modestie la glorieuse mission de sauver son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat, qui rassurent les bons et font trembler les méchants.

"Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance, et je dois inspirer la même sécurité.

"Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

"Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos concitoyens parlent, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée: la France ne peut, pas périr, car le Christ aime encore ses Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la Justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

HENRI.

Savon liquide de Kent, pour les chiens, 139, rue du Canal.

LE GENERAL DE BELLEMARE.

Les documents suivants ont paru ce matin au *Journal Officiel*:

ORDRE A L'ARMÉE.

Le ministre de la guerre a reçu de M. le général de Bellemare, commandant la subdivision de la Dordogne, une lettre par laquelle cet officier général se refuse à reconnaître la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Le ministre de la guerre ne pouvant tolérer qu'un officier sous les drapeaux méconnaisse la représentation légale du pays, M. le général de Bellemare a été immédiatement démis de son commandement et mis en non-activité par retrait d'emploi, par décret de M. le maréchal-président de la République.

Versailles, le 26 octobre 1873.

Général DU BARAIL.

ORDRE DU JOUR A L'ARMÉE.

Soldats!

Un seul acte d'indiscipline a été commis dans l'armée.

Le maréchal président de la République est convaincu qu'il ne se renouvellera pas; il connaît l'esprit de dévouement qui vous anime. Vous saurez maintenir dans l'armée cette union et cette discipline dont vous avez toujours donné l'exemple, qui font sa force, et qui, seuls, peuvent assurer la tranquillité et l'indépendance du pays.

Comme soldats, notre devoir est bien tracé; il est indiscutable; en toute circonstance nous devons maintenir l'ordre et faire respecter la légalité.

Versailles, 26 octobre 1873.

Le président de la République,
Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA.

L'explication de ces deux ordres se trouve dans le récit qu'on va lire et que nous empruntons au journal la *Dordogne*:

M. le général de Bellemare, commandant la subdivision militaire à Périgueux, adressa, le 25 de ce mois, par la voie hiérarchique, la lettre suivante à M. le ministre de la guerre:

Périgueux, le 25 octobre 1873.

Monsieur le ministre,

Je sers la France depuis trente-trois ans avec le drapeau tricolore, et le gouvernement de la République depuis la chute de l'empire. Je ne servirai pas sous le drapeau blanc, et je ne mettrai pas mon épée à la disposition d'un gouvernement monarchique restauré en dehors de la libre expression de la souveraineté nationale.

Si donc, par impossible, un vote de la majorité de l'Assemblée actuelle rétablissait la monarchie, j'ai l'honneur de vous prier, monsieur le ministre, de vouloir bien, dès le moment précis de ce vote, me relever du commandement que vous m'avez confié.

Agréez, etc.

Général de Bellemare.

Le 27, le général de Bellemare reçut une dépêche chiffrée du ministre de la guerre; mais comme la subdivision ne possède point de manuel explicatif, il informa, le jour même, par le télégraphe, le ministre de la guerre qu'il ne pouvait pas prendre connaissance de sa dépêche.

Le 28, à huit heures du matin, le général de Bellemare reçut une autre dépêche du ministère de la guerre ainsi conçue:

"Vous êtes mis à la retraite d'office."

A huit heures et demie, le lieutenant-colonel du 16e de ligne, en garnison à Limoges, se rendit chez le général.

Cet officier supérieur était porteur:

1° D'une lettre du général de Lartigue, commandant la 21e division militaire à Limoges, par laquelle ce dernier informait le général de Bellemare qu'il était mis à la retraite d'office;

2° D'un ordre lui prescrivant de remettre immédiatement le commandement de la subdivision au lieutenant-colonel du 16e de ligne.

Avant de remettre son commandement, le général de Bellemare dicta à son officier d'ordonnance les ordres de la subdivision, dont voici le texte:

12e *Corps d'armée.—Subdivision de la Dordogne,*

ORDRE DE LA SUBDIVISION.

Le général de Bellemare, mis en retraite d'office, remet, à la date de ce jour, le commandement de la subdivision à M. le lieutenant-colonel Saisce, du 16e de ligne, envoyé à Périgueux pour faire l'intérim en attendant la désignation du titulaire.

En quittant l'armée, après trente-trois ans de services, le général de Bellemare remercie les troupes qui ont été sous son ordre du concours dévoué qu'elles lui ont prêté pour le maintien de l'ordre et le respect de la loi.

Périgueux, le 26 octobre 1873.

Quelques hommes bien sûrs, Pelletier d'Oisy, ancien ministre, notamment, fils de A. N. Hément et de JAMES MCPARLIN. Les dits et connaissances de la famille, sont que les membres de l'Association de Bienfaisance Un Pelleau, sont invités à y assister, Orléans, Espagne de l'Espagne, entre Mignon et Vigne.

Décédé hier après-midi, hommes et femmes, Pierre Hémment, ancien, subrogé, parlement, fils de A. N. Hément et de JAMES MCPARLIN. Les dits et connaissances de la famille, sont que les membres de l'Association de Bienfaisance Un Pelleau, sont invités à y assister, Orléans, Espagne, entre Mignon et Vigne.

Décédé hier après-midi, hommes et femmes, Pierre Hémment, ancien, subrogé, parlement, fils de A. N. Hément et de JAMES MCPARLIN. Les dits et connaissances de la famille, sont que les membres de l'Association de Bienfaisance Un Pelleau, sont invités à y assister, Orléans, Espagne, entre Mignon et Vigne.

Pelletier d'Oisy a les restes de la mêmes y a le cœur de ce jour MARTIN VICTORY, ancien de Mahon. Regular Bay ancien quatre convivialité à assister à ce enterrement de la terre. Un bourse est à dépositer [illegible] Urquhart [illegible]. No 38, entre Urquhart [illegible].

De porte de sa famille.

Société d'Ancienne réunion de Bienfaisance. Les membres de cette société se réunissent à six heures de la tarde, rue Dauphine, No. 38, entre les de Urquhart et Orléans, pour assister et assurer des défunts ancien, MARTIN VICTORY, [illegible] ayant à ses côtés les dépouilles, y [illegible] de ses amis.

De ordre du Président,
G. SEGUI Y GAHONA, Sec.

ANNONCE DE RÉGIE.

Salle des Nouveaux Lanciennes de Bienfaisance. — Les officiers et les membres de la société Association sont, par le présent, notifiés de s'assembler dans leur salle, ce soir, à huit heures, à trois heures et demie, à l'effet de payer le dernier tribut de respect à leur défunt frère MARTIN V. CAMPO.

Par ordre du Président.
G. B. PELAYO, Secrétaire.

SUISSES! ATTENTION!!

UNE assemblée spéciale aura lieu MERCREDI SOIR, 19 courant, à 7 heures précises, au local de M. OTTO STUPAR, 78 Poydras, de la Rue Carondelet.

Ordre du jour—Discussion sur l'opinion de toutes les sociétés suisses de la Nouvelle-Orléans et sur la Pension de la Confédération.

Tous les Suisses et fils de Suisses sont cordialement invités à prendre part à cette assemblée.

Saint fraternel,

M. WITZELER, Président de la société de Tir.
H. HOHIN, Président de la fédérale de Tir.
J. STREBLER, Président de la société de Chant.
H. FATHER.
A. HAGMANN.
A. GASSER.
J. CHERVAZ.
J. SEIN.
F. CLAVEL.
R. MESS, et nombre d'autres. 19 nov—2t

AVIS.

Aux Invalides de la Nouvelle-Orléans.

JE, soussigné, déclare que je ne suis pas du tout en Arcy Levy n'est pas "Kinker", à moins qu'il ne se présente et prouve le contraire.

AARON SCHWERTZ.
18nov—1t

On demande

QUE tout le monde connaisse les portraits des patriotes [illegible] Beauregard, Forrest, Jackson, Lee, Stuart, Pickett, Hampton, Longstreet, Ewell, Hill, Pendleton, Pegram, Pickett, Pettigrew, Pettus, Pettigrew, Pettus, Pettigrew, Pettus